



☎ 01 60 01 70 35
📄 01 60 01 71 79

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Brigitte PORCHER – M. Bertrand GIRAUDEAU – Mme Patricia SERRANO – M. Romain SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Claude CAMUS – Mme Monia CHATELET – M. Laurent COURTIAT – M. Pierre COURTIER – M. Jean-Denis FINOT – M. Valérian GILLOT – Mme Auziria MENDES – Mme Catherine TOUPRY – Mme Nathalie TURLURE – Mme Laurence WAGNER.

Pouvoirs : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU à Mme Brigitte PORCHER – M. Philippe PIERRE à M. Bertrand GIRAUDEAU – Mme Sabine COURTIER à M. Pierre COURTIER – M. Dominique DOUCET à M. Daniel SEVILLANO – Mme Carine HECHT à Mme Monia CHATELET.

Absents non excusés : M. Christian BIENVENU – M. Jean-Christophe PIEQUET – Mme Jennifer JEAN-ELIE.

Monsieur Romain SEVILLANO a été élu secrétaire.

Affaires générales

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018. Il indique qu'aucune modification n'avait été demandée et le soumet au vote. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vis scolaire, restauration scolaire et éducation

En l'absence de Madame Cindy MOUSSI- LE GUILLOU, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission du 11 février 2019.

1/ PREVISIONS BUDGETAIRES :

Ecole Maternelle Bellevue :

L'école a fait une demande de subvention à la commune d'un montant de 4 800 € pour financer l'intégralité de leur sortie scolaire (sortie + transport).

L'école souhaite également s'équiper d'une structure d'activités modulaire pour un montant de 1 310 €.

La municipalité ne souhaite pas, à l'heure actuelle, modifier la somme allouée à chaque élève qui s'élève à 35 €.

Ecole Monet/Dès :

Si la dotation par élève à 35 € est maintenue, l'école souhaiterait que la mairie puisse financer l'achat de nouveaux manuels ou romans. Une enveloppe de 1 000 € supplémentaires est demandée.

Les enseignants ont remis plusieurs propositions de séjours pour l'année 2019-2020. Les devis comprennent des activités sportives pour 70 élèves, sur une durée de 5 à 7 jours. Une enveloppe de 15 000€ est demandée au budget prévisionnel de 2019 (ce qui couvrirait environ le prix de la moitié du séjour).

2/ LES FERMETURES DE CLASSE :

Pour la rentrée 2019-2020, sont annoncées une fermeture en maternelle et une fermeture conditionnelle en élémentaire.

Suite à la réunion du 29 janvier, il a été entendu que le maintien du nombre de classes en l'état engendrerait le report de l'organisation actuelle des locaux (c'est-à-dire le maintien des classes à l'école Dès).

Les parents d'élèves ont rédigé un mot à l'ensemble des parents pour les alerter et leur demander de se prononcer en faveur ou non des fermetures de classes.

La municipalité s'est engagée à suivre la position des parents d'élèves. Le Conseil des Maîtres s'est quant à lui prononcé sur le maintien des classes ouvertes.

Le projet de préfabriqué dans la cour de l'école Monet est abandonné car trop onéreux. La municipalité recherche activement de nouvelles pistes (étude en cours sur le collège).

3 / ORGANISATION 2019-2020 : RÉVISION DES PLANNINGS :

Les plannings sont en cours révision. Les agents y seront également associés. L'idée est de raccourcir la présence des agents sur la journée et d'éviter au maximum les déplacements.

4/ LE PERISCOLAIRE :

Le nombre d'enfants par jour varie entre 20 et 40.

Le bilan entre septembre et décembre 2018 est le suivant :

- Goûters	642,73 €
- Investissement matériel	163,92 €
- Création de postes non permanents	10 062,00 €
- Augmentation temps de travail agents permanents	6 518,00 €
TOTAL	17 386,65 €

Les recettes engendrées entre septembre et novembre s'élèvent à 6 611,50 €

Pour comparaison, en 2017 de septembre à décembre, nous avons versé 27 000€ à Charlotte 3C.

Le recrutement du directeur Périscolaire est infructueux et reporté pour la rentrée 2019. Les candidats retenus ont décliné notamment du fait de la précarité du contrat proposé.

Afin de passer à 4 encadrants le matin et le soir, il est proposé de recruter un vacataire supplémentaire, en lieu et place du directeur périscolaire. La délibération sera présentée dans la partie « ressources humaines ».

Suite à la réorganisation des classes liées à la fermeture du bâtiment de Dès, le périscolaire est localisé dans la bibliothèque de l'école Monet qui se trouve en sous-sol. Le lieu est extrêmement bruyant et sombre. Des pistes sont étudiées pour accueillir les enfants sur d'autres infrastructures.

Monsieur Maxence GILLE laisse la parole à Madame Crystèle ORTIS, directrice générale des services, qui précise :

- ✓ une convention de partenariat avec le collège va être mise en place pour accueillir quelques jours les élèves qui seraient en décrochage scolaire ou qui se seraient mal comportés.
- ✓ une convention de mutualisation des locaux avec la maternelle pour le périscolaire est en cours de réalisation.
- ✓ les inscriptions scolaires des enfants nés en 2016 débuteront à partir du 11 mars en mairie. Pour les enfants de grande section de maternelle qui passent en CP, les parents n'ont aucune démarche à faire en Mairie pour le changement d'école.

Finances et ressources humaines

Monsieur Jean-Michel LEMSEN, adjoint au Maire, donne lecture du compte-rendu de la commission du 11 février 2019.

1/ Débat d'Orientation Budgétaire

Les élus et les différents services ont fait état de leurs besoins estimatifs chiffrés pour l'année 2019. A ce jour, aucun arbitrage n'a encore été effectué. Les arbitrages définitifs se feront courant mars, en fonction des recettes annoncées, notamment via l'état 1259.

Cependant, les grandes orientations budgétaires proposées pour 2019 seront les suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (dépenses, courantes) : rationaliser les dépenses et mobiliser les acteurs locaux à participer à l'effort collectif.

Charges de personnel : tout recrutement définitif devra intervenir dans objectif de maintien du nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP), c'est-à-dire qu'idéalement, une création de poste ne pourra se faire qu'en cas de fermeture d'un poste permanent.

Dépenses d'investissement :

Dépenses d'équipement :

Il n'est pas envisagé de projets d'envergure en 2019. Nous nous focaliserons sur la fin des travaux de rénovation du clocher de l'église, la modification de l'aire de jeux de la place du Couchant, et quelques reprises de voirie (sous réserve de l'arbitrage à venir).

Recettes de fonctionnement :

Elles sont principalement constituées des produits suivants et estimées à la baisse pour l'année à venir (- 10.13%) :

- ✓ les impôts et taxes (Fond National de Garantie Individuelle des ressources FNGIR, DMTO, droits de place) ;
- ✓ les dotations (FCTVA de fonctionnement, subventions du SDESM, compensation des différentes taxes...) ;
- ✓ les produits des services, du domaine et des ventes (concessions des cimetières, redevances, recettes périscolaires et restauration) ;
- ✓ les autres produits de gestion courante (locations de salles et garages, logements) ;
- ✓ les recettes exceptionnelles (remboursements maladies et sinistres) ;
- ✓ les atténuations de charges (part des tickets restaurant).

Recettes d'investissement :

Elles sont principalement constituées des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. On y inclue également la FCTVA, les taxes d'aménagement et les dépôts et cautionnement. Il est question cette année de recourir à l'emprunt à hauteur de 300 000 € pour couvrir les dépenses liées au clocher de l'église, en attente de percevoir les différentes subventions.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition locaux pour l'année 2019 sur la commune. En revanche, la municipalité n'a pas le contrôle sur la partie qui concerne l'Etat.

2/ Ressources Humaines

Un point est fait sur les promotions internes 2019 au sein du personnel municipal. Après présentation des dossiers, il en ressort que deux agents administratifs présentent toutes les conditions pour y prétendre. Les deux dossiers ont donc été envoyés à la Commission Administrative Paritaire qui délibérera en fonction de tous les dossiers reçus au sein du Département.

Monsieur le Maire présente et soumet au vote la délibération suivante :

1) Délibération n° 01-2019 : débat d'orientations budgétaires 2019 :

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2019, sont définis dans le rapport annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2019 de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,
 - de voter les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2019 sur la base du rapport annexé à la délibération.
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel SEVILLANO, adjoint chargé de la Vie associative, qui présente les propositions de subventions de fonctionnement aux associations et soumet la délibération au vote :

2) Délibération n° 02-2019 : subvention de fonctionnement aux associations :

Un certain nombre d'associations locales ont sollicité une subvention communale au titre de l'année 2019. Ces subventions doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant des subventions comme suit :

Associations non sportives :

Associations	Montant de la subvention €	Conditions du vote
ACI MUSIQUE	3 200 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
AMICALE FERROVIAIRE NORD 77	300 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
AMICALE MIEUX VIVRE	500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
ASS ANCIENS COMBATTANTS	250 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
ASSAD	4 500 €	Par 23 voix pour et 1 non votant
CLUB DES OPTIMISTES	250 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
COMITE DE JUMELAGE	800 €	Par 23 voix pour et 1 non votant
COMITE MEMOIRE PATRIOTIQUE	250 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
CROIX ROUGE	500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	850 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
GARDON ROUGE	350 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
MAIN DANS LA MAIN	3 000 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
OFFICE CULTUREL	6 500 €	Par 22 voix pour et 2 non votants
VOCALIZES	100 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
TOTAL	21 350 €	

Associations sportives :

Associations	Montant de la subvention €	Conditions du vote
BASKET	6 000 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
BOXE	1 000 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
FOOTBALL	8 500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
JUDO	3 800 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
KARATE	1 300 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
PETANQUE	1 200 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
TENNIS	4 400 €	Par 20 voix pour et 4 non votants
Total	26 200 €	

Dit que ces dépenses seront inscrites au budget communal 2019, chapitre 65 compte 6574.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des subventions attribuées en 2016 s'élevait à 63 630 €. En 2018, le montant avait été diminué à 45 350 €. En 2 ans, de très gros efforts ont donc été demandés aux associations. En 2019, le montant total voté est de 47 550 €. Soit une légère augmentation de 2 200 €, ce qui correspond à une volonté de maintenir les mêmes montants qu'en 2018 avec quelques ajustements.

Monsieur le Maire présente et soumet au vote la délibération concernant le renouvellement d'un contrat pour 3 mois notamment pour la préparation de la révision du PLU et l'Agenda 21 :

3) Délibération n° 03-2019 : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (agenda 21) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : mise en place obligatoire de l'Agenda 21 et préparation de la révision du PLU communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 15 avril 2019 au 15 juillet 2019.

- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire présente et soumet au vote la délibération concernant le recrutement évoqué précédemment dans la partie « vie scolaire ».

4) Délibération n°04-2019 : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (périscolaire) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant de la mise en place récente du périscolaire au sein de la commune et que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il y a lieu de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer 1 emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial
- de modifier le tableau des effectifs
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Sécurité, Sport et Vie associative

Monsieur Daniel SEVILLANO donne lecture du compte-rendu de la commission du 28 janvier 2019.

1/ Etude des demandes de subventions aux associations non-sportives :

La commission a étudié les demandes de subventions de fonctionnement aux associations et ont proposé les montants indiqués et votés précédemment dans la délibération.

2/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La convention de collaboration entre la Gendarmerie et notre Police municipale a été signée en début d'année. Une signature officielle sera bientôt organisée.
- La commission a étudié une demande de domiciliation en Mairie de l'association Airsoft. Après débat, une réponse positive est donnée.

Monsieur Valérian GILLOT précise que la domiciliation est une norme obligatoire pour que l'association soit affiliée à la fédération. Elle regroupe environ 20 jeunes.

Monsieur le Maire indique que la domiciliation de l'association n'oblige pas la commune à octroyer un terrain.

- Point sur l'évolution de l'Association de V.T.T. : l'association est en cours de création.

- Point sur les caméras : la Commission s'est interrogée sur l'opportunité d'acheter des caméras supplémentaires ou déplacer certaines caméras fixes pour les remplacer par des caméras rotatives, caméras fixes réinstallées sur d'autres lieux.
- Tribune du Stade Etienne Cortot : à ce jour, aucun expert n'est encore venu suite au sinistre du 2 septembre 2018, ce qui empêche tous travaux.

Vie économique, liens avec les entreprises, artisans et commerçants

Madame Karine ROUSSET fait un point sur les activités de la commission.

Elle indique être très sollicitée et mettre en relation les commerçants et les propriétaires de locaux vides. Pour le moment, des projets sont en discussion et il est trop tôt pour se prononcer.

Elle est également en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour les éléments les plus complexes.

Fêtes, cérémonies et évènements

Madame Brigitte PORCHER fait un point sur les activités de la commission.

Prochains rendez-vous :

- Carnaval le 9 mars : défilé rendez-vous square du Menton vers 16h. Surprises pour les enfants (piñata, orchestre et restauration par l'association Monet/Dès).
- Commémoration du 19 mars : cérémonie aux monuments aux morts à 18h.
- Rando des 3 châteaux le 14 avril : notre commune est village accueil.
- Fête patronale du 8 au 10 juin : retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Monsieur le Maire présente et soumet au vote les délibérations suivantes :

5) Délibération n° 05-2019 : droits de place et stationnement fêtes foraines et cirques :

Considérant qu'il y a lieu de réviser les droits de place et stationnement des fêtes foraines et des cirques,

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter par rapport à 2018, le tarif pour l'emplacement de la fête foraine sur le domaine communal, à savoir : 5,30 € le mètre linéaire.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif unique à 320 € par cirque pour une durée consécutive de 7 jours, au-delà 80 € par jour y compris la fourniture d'eau et d'électricité.

Il précise que les cirques avec représentations d'animaux sauvages seront dorénavant interdits sur le territoire communal.

Le Conseil municipal décide, par 20 voix pour et 4 absentions, d'approuver ces tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} mars 2019.

Les recettes seront portées à l'article : 7336 droits de places du budget.

Monsieur le Maire souligne que les animaux sauvages provoquent des nuisances sonores et olfactives et rappelle l'accident mortel avec un éléphant.

Madame Brigitte PORCHER annonce la venue d'un cirque sans animaux sauvages fin mars.

6) Délibération n° 06-2019 : dépenses fêtes et cérémonies avant vote du budget :

Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007. Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il propose de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, les repas de fin d'année, vœux du maire...
- Buffet, boissons
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces, de publicité et de gardiennage liés aux manifestations.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte, les engagements de dépenses au 6232- fêtes et cérémonies tels que présentés ci-dessus.

Urbanisme, travaux et développement durable

Monsieur Bertrand GIRAUDEAU fait un point sur les activités de la commission.

- Retours positifs sur l'épisode de déneigement des routes.
- Eclairage public SDESM : avec Monsieur le Maire, Monsieur Bertrand GIRAUDEAU a rencontré un responsable du SDEM pour évoquer l'éclairage public. Il rappelle que la gestion des éclairages est déléguée au SDESM, qui fait appel à un prestataire. Jusqu'en décembre, il s'agissait d'Eiffage et depuis, il s'agit de la BIR.

Le responsable du SDESM a indiqué que la BIR avait 4 mois pour réaliser un inventaire. Il n'est pas possible d'accélérer la procédure. Dès les résultats de l'inventaire connu, nous listerons les réverbères, ampoules et armoires électriques à remplacer. S'agissant d'investissements lourds et coûteux, tout ne pourra pas être changé cette année.

Pour l'heure, Monsieur Bertrand GIRAUDEAU rappelle qu'il tourne souvent, même la nuit, pour répertorier les éclairages défectueux et les signaler dans la foulée à la BIR. Il rappelle

également que les habitants peuvent signaler un problème d'éclairage en mairie en donnant le numéro de série du réverbère. Il réitère que nous signalons immédiatement à la BIR mais qu'hélas nous ne maîtrisons pas leur temps d'intervention.

- Cimetière : entretien et nettoyage.

Le règlement intérieur est en cours de révision et précisera les nouveaux horaires d'ouvertures et de fermetures (8h30-17h30 en hiver et fermeture à 19h en été).

- Parking réseau Félix : 15 places supplémentaires ont été créées sur la partie haute. Les places dans la partie basse seront redessinées au printemps.
- Rue du Vieux Château : déclaration sinistre faite mais l'expert n'est toujours pas passé. Un accord amiable est envisagé avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour faire les travaux.

Monsieur le Maire présente et soumet au vote la délibération suivante :

7) Délibération n° 07-2019 : signature de l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise SNBR :

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de restauration du clocher de l'église Saint-Médard.

Il précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant au marché de l'entreprise suivante :

Lot unique – Maçonnerie / Taille de pierre

Entreprise SNBR

pour mémoire avenant n°1 : Sans incidence financière

Montant HT de l'avenant n°2 : 81 642,11 € HT

soit 25,84 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché Lot unique : 397 543,61 € HT

Montant des marchés initiaux : 315901,50 € HT

Montant total des avenants validés antérieurement : 0 €

Montant total de l'avenant objet de la présente délibération : 81 642,11 €

soit 25,84 % d'augmentation par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 397 543,61 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant cité ci-dessus.

Affaires sociales et logement

Madame Patricia SERRANO donne lecture du compte-rendu de la commission du 17 décembre 2018.

1/ Permis de louer, intervention habitat indigne :

La mise en place du projet « Permis de louer » est lourde. La municipalité va proposer de rencontrer les propriétaires de logements pour échanger sur le sujet.

2/ Projet intergénérationnel

Le projet intergénérationnel suit son chemin avec succès. Le coût des repas des enfants à la maison de retraite ayant été offert au téléthon par Monsieur Moreau.

L'école Saint-Albert participera à son tour au mois de mars.

Le rythme d'un repas par mois est conservé jusqu'aux vacances d'été.

Communication avec Madame Ouzoulias sur la mise en place de 2 visites mensuelles minimums d'élèves aux séniors isolés de Lizy afin de maintenir un lien tout au long de l'année.

3 / Problèmes de voisinage, Rue du Général de Gaulle

Concernant les problèmes de voisinage rue du Général de Gaulle, Trois Moulins Habitats s'est engagé par courrier auprès de ses locataires à la réparation de la porte d'entrée de l'immeuble ainsi qu'à celles donnant accès aux caves.

Culture et communication

Monsieur Romain SEVILLANO donne lecture du compte-rendu de la commission du 15 février 2019.

1/ Panneau lumineux

Le montant global de l'installation et de raccordement serait de 15 k€ environ dont 6 370 € pour le matériel.

Un premier devis a été réalisé pour une implantation côté Mairie, juste avant le feu. Pour placer le panneau côté rue Jean Jaurès, il en coûterait 3 000 à 4 000 euros supplémentaires.

Nous étudions le meilleur rapport qualité/prix pour l'emplacement.

2/ Mois du théâtre

La programmation ci-dessous est définitive. L'heure des représentations est fixée en séance :

Dimanche 17 Mars, Salle du Parc, 15h00 :

La Compagnie Atmosphères de Tancrou donnera une représentation de la pièce « Bonne Année »

Dimanche 24 mars, Salle du Parc, 15h00 :

Battle d'improvisation entre l'Association « Les Mauvaises Graines d'Issy-les-Moulineaux » et la Ligue d'improvisation de Seine-et-Marne de Melun.

Samedi 30 Mars, Maison Rouge, 20h30 :

La Troupe Les Meuliers de la Ferté sous Jouarre donnera une représentation de la pièce « HLM Connection ».

Le tarif de l'entrée est libre.

La communication se fera via le site internet de la Mairie, Facebook et des affiches seront disponibles au cours de la semaine 9.

Des recherches sont en cours pour la mise en place de buvettes lors des représentations.

3/ Boîtes à lire

Elles sont en place, fonctionnelles et d'ores et déjà utilisées.

4/ Villes et Villages fleuris, villes et villages illuminés

Ces opérations sont reconduites pour 2019.

La possibilité de réaliser une grille d'évaluation distincte pour les maisons et les balcons est envisagée. Il est également évoqué l'idée de ne pas limiter la participation au concours aux seules inscriptions, notamment pour les illuminations.

5/ Assemblée Générale de l'Office Culturel

- Une sortie est prévue à la cité de la Céramique à Sèvres le 21 février
- Une sortie sera également organisée à l'exposition Toutankhamon, la date reste à fixer
- Enfance de l'art : prochaine réunion de préparation prévue le 1^{er} avril sur le thème du « Temps »
- Journée du Patrimoine : les visites traditionnelles sont au programme : l'église Saint-Médard, cimetière, ancien Ferro-Nickel, conférence, exposé sur le canal de l'Ourcq
- Exposition des peintres sculpteurs sur le thème des Fables de LA FONTAINE
- Election de Catherine TOUPRY au conseil d'administration de l'Office Culturel.

6/ Eglise de Lizy

- Visite de l'église le 18 février par une délégation de la DRAC. Accompagnés, pour l'Office Culturel, par Mme GALINIER et, pour le Conseil Municipal, les membres de la commission Culture et Communication, Claude CAMUS et Patricia SERRANO, la délégation a félicité la Municipalité pour l'ensemble des travaux en cours et effectués.
- Inscription de l'église à l'opération « Rubans du patrimoine » 2020 : après délibération d'un jury national et d'un jury régional cette opération est susceptible de déboucher sur une subvention complémentaire pour les travaux
- La commission propose l'idée d'organiser un concert pour fêter la fin des travaux.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe de la réception des comptes rendus de l'Office Culturel (Assemblée Générale du 26 janvier et réunion du 11 février 2019).

Monsieur le Maire rappelle les réunions du Gand Débat National : deux réunions ont déjà eu lieu, la première le 9 février au sujet de la fiscalité, la seconde le 16 février sur la transition écologique.

La 3^{ème} réunion est fixée le 2 mars à 9h30 et portera sur la démocratie et la citoyenneté et l'organisation de l'Etat et des services publics.

Monsieur Daniel SEVILLANO indique que, suite à une blessure, la venue du vice-champion d'Europe Axel Clerget, initialement prévue le 10 mars prochain, est reportée à une date ultérieure.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 8 avril 2019 pour le vote du budget.

L'ordre du jour est épuisé à 21h10.

Questions du public

Concernant la rue du Vieux Château, Monsieur Jean-Marc LEMAURE demande si une déclaration a été faite pour les normes à l'IGC. Monsieur le Maire lui précise que la réponse lui sera apportée après consultation du service municipale.

Madame FERNANDEZ évoque un problème de drogue malgré les caméras de surveillances. Elle précise que les jeunes se cachent pour éviter d'être filmé. Elle demande que fait la Police Municipale ?

Monsieur le Maire lui répond qu'au vu du faible effectif de la Police Municipale, il est très difficile de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Madame FERNANDEZ ajoute que le stationnement 10 min rue Jean Jaurès n'est pas respecté et que des véhicules y stationnent du vendredi au lundi. Même réponse de Monsieur le Maire, manque d'effectif au sein de la Police Municipale pour verbaliser.

Madame FERNANDEZ signale que les blocs de bétons sur les trottoirs rue A. Briand, A. Thomas et Magu sont dangereux et qu'ils sont régulièrement déplacés. Monsieur Dominique DETEINDRE confirme ces propos et propose de les remplacer par des barrières.

Monsieur Bertrand GIRAUDEAU en prend acte et va étudier le problème.

Monsieur Jean-Marc LEMAURE demande ce que devient l'école Henri Dès. Monsieur le Maire lui répond que le bâtiment est à démolir mais vu le budget (environ 250 000 €) ce projet n'est pas réalisable pour le moment.

Madame FERNANDEZ demande si l'élagage des sapins route de Mary le long du stade est prévu. Monsieur Bertrand GIRAUDEAU répond qu'il a sollicité deux sociétés et que le coût est d'environ 15 000 €.

Monsieur Guillaume GOUJON indique avoir échangé avec une école de bucheronnage et propose à B. GIRAUDEAU de les contacter à son tour. Il s'agit du Lycée agricole de Brie Comte Robert. Monsieur GIRAUDEAU se chargera de prendre contact rapidement.

Monsieur Guillaume GOUJON remercie la municipalité pour la mise en place des réunions de Grand Débat National afin de donner la parole aux citoyens.

Madame Jeannine TURLURE demande si les commerçants bénéficient des poubelles. Monsieur le Maire répond que seuls les particuliers ont été fournis. Madame Karine ROUSSET signale qu'elle a évoqué ce problème avec les commerçants.

Fin des questions du public à 21h50.

Le Secrétaire,
Romain SEVILLANO.

